



Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux
(annexe à la délibération du 27 janvier 2024)

Extrait plan de zonage du PLU de la ville de Nay – zone UA



Légende

--- secteur de diversité commerciale à préserver (article L.151-16 CU)

Le droit de préemption s'applique le long du linéaire de diversité commerciale localisé sur le document graphique ci-dessus : rue Foch, rue Joffre, place de la république, rue Gambetta, rue Clémenceau, rue Notre Dame, place Marcadiou, rue Saint-Vincent, allées Chanzy et place de la fontaine.